

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL198

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

1° A Aux 2° et 3° du I de l'article 11, le mot : « général » est remplacé par le mot : « départemental ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à tenir compte dans la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique de la nouvelle dénomination : « conseil départemental ».